



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**Cahier des charges**

**Épreuve ponctuelle  
Prévention, santé, environnement en CAP**

**Session 2021**

**Paul Sierra-Moreno, IEN SBSSA**

## **1. Textes de référence**

### **1.1. Programme**

Arrêté du 3 avril 2019 - J.O du 9 avril 2019

### **1.2. Évaluation**

Arrêté du 30 août 2019, J.O du 5 septembre 2019

## **2. Définition de l'épreuve ponctuelle de Prévention Santé Environnement en CAP**

Épreuve écrite notée sur 20 points

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

### **2.1. Objectif de l'épreuve**

L'épreuve de prévention-santé-environnement (PSE) a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences du programme atteint par le candidat au travers des thématiques concernant la santé, l'environnement, le milieu professionnel et la consommation.

Seront ainsi évaluées les compétences suivantes :

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne ;
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention ;
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et d'argumenter un choix ;
- Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté ;
- Agir face à une situation d'urgence.

### **2.2. Modalités d'évaluation**

L'épreuve comporte deux parties indépendantes, correspondant l'une aux thématiques A, B et D, l'autre à la thématique C du programme. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacune des thématiques.

#### Première partie (12 points)

Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur au moins 2 des thématiques A, B ou D dont obligatoirement la thématique A. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse en vue de proposer une remédiation, une amélioration ou une prévention.

#### Deuxième partie (8 points)

Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur la thématique C du programme. Elle est composée de deux sous-parties :

- l'une, notée sur 5 points, prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'analyse du risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre, notée sur 3 points, permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

### 3. Cahier des charges

#### 3.1. Sur le fond :

Le sujet se compose de deux parties indépendantes réalisables en 1 heure.

- Première partie sur 12 points :

Le sujet est construit à partir d'une (ou de plusieurs) situation(s) empruntée(s) à la vie quotidienne et/ou professionnelle. Les situations sont simples, réalistes et clairement explicitées. Il peut s'agir d'un témoignage, d'une problématique abordée par un article de presse, d'une illustration, de statistiques...

Le concepteur veillera à ce que la situation reste crédible, en évitant d'envisager un scénario multipliant les aléas pour un même individu.

Les questions posées portent sur au moins 2 des thématiques A, B ou D dont obligatoirement la thématique A du programme de PSE en CAP. Elles peuvent être indépendantes ou liées.

Elles permettent d'évaluer :

- les compétences développées dans le cadre de l'enseignement de la PSE, notamment celles liées à une réelle mise en œuvre d'une démarche d'analyse s'appuyant sur différents outils (ITMaMi, QQQQCP, diagramme causes/effet...);
- des connaissances utiles à la résolution du problème posé et significatives de chacune des thématiques traitées, dans le respect des objectifs ciblés par le programme.

- Deuxième partie sur 8 points

Première sous partie sur 5 points :

Cette sous partie prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Les documents ressources enrichissent la situation et sont utiles à son analyse.

Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'analyse du risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel, et d'apprécier les mesures de suppression ou de réduction du risque proposée par le candidat.

Les questions posées peuvent être indépendantes ou liées.

*Rappel : la démarche d'approche par le risque ou démarche de maîtrise des risques, définie par l'INRS est une démarche « a priori » : l'accident du travail n'a pas eu lieu, la maladie professionnelle n'a pas été diagnostiquée. Cette démarche permet d'identifier les mesures de prévention adaptées aux dangers et situations dangereuses identifiées, afin de supprimer ou de réduire le risque d'accident ou de maladie professionnelle.*

Deuxième sous partie sur 3 points :

Cette sous partie propose une situation d'urgence simple à partir de laquelle le candidat expliquera la conduite à tenir conformément au référentiel du SST.

#### 3.2. Sur la forme :

L'auteur respectera les consignes suivantes :

Le sujet se présente sous forme de livret sur lequel le candidat répond directement :

- les questions débutent par un verbe d'action à l'infinitif ;
- les questions sont numérotées selon la codification internationale (1, 1.1)
- un espace suffisant est laissé pour les réponses,
- la police de caractère et la taille utilisées sont Arial 12, le texte est présenté et justifié,
- la même police et la même mise en page sont conservées pour tout le sujet.

Les supports documentaires sont :

- récents ;
- variés (articles de presse, témoignages, illustrations, statistiques, diagrammes...);
- identifiés : toutes les sources sont vérifiées, l'adresse complète est citée pour les documents issus d'internet ;
- originaux : ils ne doivent pas se référer aux manuels scolaires ni provenir des sessions antérieures ;
- parfaitement lisibles ;
- adaptés en volume et contenu au temps imparti et au niveau des candidats.

L'auteur veillera à utiliser différents moyens ou supports pour l'organisation des réponses attendues (consigne suivie de ...en complétant le tableau, en soulignant dans le texte, en cochant, en reliant, en soulignant, en entourant ou cochant, ...), sans pour autant négliger l'importance de conserver certaines réponses à rédiger.

Les questions ne comporteront pas de textes à trous à compléter ou de sigles ou acronymes à décoder.

### **3.3. Barème et corrigé :**

Le barème n'est pas indiqué dans le détail sur le sujet, seule la pondération de chacune des deux parties est précisée sur l'en-tête du sujet.

- première partie : la notation est établie sur 12 points ;

- deuxième partie : la notation est établie sur 8 points (avec une première sous-partie sur 5 et une deuxième sous-partie sur 3).

Ces deux sous-parties sur 5 et 3 points ne sont pas forcément séparées sur le sujet : celle traitant la situation d'urgence pouvant être en lien (ou non) avec la situation professionnelle traitée.

Les auteurs de sujet feront simultanément **une proposition de corrigé** qui reprend le sujet auquel sont ajoutés les éléments de réponse **et le détail du barème** (une grille xls. à compléter pourra être fournie aux concepteurs), **ainsi que les référence au programme** (exemple : Thématique B, module B2).